

LA FAB

60-64 rue Joseph ABRIA
33000 BORDEAUX
Tél : 05 47 50 12 50



ATELIERS TECHNIQUES DE BORDEAUX METROPOLE
Avenue de TERREFORT
33520 BRUGES



GROUPE CETAB
61, rue du professeur Lannelongue
33 300 BORDEAUX
Tél : 05 57 19 12 00
Mail : cetab.bx@cetab.fr

Diagnostic des déchets avant démolition

PHASE : DIAG	Date : Juillet 2020	N° d'affaire : 1738	Rédigé par : MG-FA Diffusion : VM	Indice			
				A	B	C	D
				E	F	G	H

Date	Indice	Modifications

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE	4
1.1 - OBJET DE L'ETUDE	4
1.2 - REGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET	4
1.3 - RAPPEL SUR L'OBLIGATION DE RECOLEMENT	4
1.4 - LIMITE DE NOTRE PRESTATION	5
2 - DONNEES GENERALES	6
2.1 - IDENTIFICATION ET COORDONNEES DU MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION DE DEMOLITION	6
2.2 - IDENTIFICATION, COORDONNEES ET ATTESTATION D'ASSURANCE DU PROFESSIONNEL DE LA CONSTRUCTION REALISANT LE DIAGNOSTIC	6
2.3 - LOCALISATION PRECISE DE L'OPERATION.....	7
2.4 - DESCRIPTION DES BATIMENTS	9
2.5 - LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES CONCERNANT LES BATIMENTS	18
2.6 - REPERAGE.....	18
2.6.1 - Dates de visite.....	18
2.6.2 - Mode opératoire	18
3 - INVENTAIRE ISSU DU REPERAGE SUR SITE	19
3.1 - REMARQUES GENERALES.....	19
3.1.1 - Remarques sur l'inventaire.....	19
3.1.2 - Réseaux existants	19
3.2 - DIAGNOSTICS AMIANTE – TERMITES - PLOMB	20
3.2.1 - Diagnostic Amiante avant démolition.....	20
3.2.2 - Diagnostic Plomb	20
3.2.3 - Diagnostic Termites.....	20
3.3 - CLASSEMENT DES DECHETS DE DECONSTRUCTION PAR CATEGORIE	21
3.4 - LES FILIERES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS	22
3.5 - INVENTAIRE	23
3.5.1 - Matériaux ou déchets inertes (DI)	23
3.5.2 - Matériaux ou déchets non dangereux (DND)	24
3.5.3 - Matériaux ou déchets dangereux (DD).....	25
3.6 - SYNTHESE.....	26

4 - ANNEXES	27
4.1 - ATTESTATION GROUPE CETAB	27
4.2 - CENTRES D'EVACUATION LES PLUS PROCHES DU SITE (A TITRE D'INFORMATION)	29
4.2.1 - Centres de recyclage inertes	29
4.2.2 - Centres de stockage amiante-ciment	30
4.2.3 - Plate-formes de regroupement de déchets dangereux	31
4.2.4 - Centres de stockage de déchets non dangereux (classe 2 – ISDND)	31
4.2.5 - Centres de stockage de déchets inertes (classe 3 – ISDI)	32
4.2.6 - Plate-formes de regroupement bois	33
4.2.7 - Plate-formes de regroupement des métaux	34
4.2.8 - Plate-formes de regroupement papier-carton	34
4.2.9 - Plate-forme de regroupement de déchets plastiques	35
4.2.10 - Plate-forme de regroupement des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE) ..	35
4.3 - LISTE DES OPERATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS	36
4.3.1 - Opérations d'élimination	36
4.3.2 - Opérations de valorisation	37

1 - CONTEXTE

1.1 - OBJET DE L'ETUDE

L'étude concerne le diagnostic relatif aux déchets issu de la déconstruction et la démolition de trois bâtiments (2 maçonnes et 1 hangar métallique), sise avenue de Terrefort à Bruges (33520).

1.2 - REGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET

Selon le Code de l'Environnement (livre V, titre IV, article L. 541-1), un déchet est défini comme « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

Depuis le 1^{er} mars 2012, la réalisation d'un diagnostic portant sur les déchets issus des travaux de démolition est notamment obligatoire pour les bâtiments ayant une surface de plancher supérieure à 1 000 m² ou ayant hébergé une ou plusieurs substances dangereuses.

L'objectif de cette démarche réglementaire est de renforcer le tri des déchets à la source pour une gestion des déchets par filière permettant de diminuer le coût de traitement des déchets de démolition de chantier.

1.3 - RAPPEL SUR L'OBLIGATION DE RECOLEMENT

En application de l'article R111-49 du code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage doit établir un formulaire de récolement.

Ce formulaire mentionne la nature et la quantité des matériaux réemployés sur le site ou destinés à l'être et celles des déchets issus de la démolition en précisant les filières utilisées pour la collecte, le regroupement, le tri et la valorisation et l'élimination des déchets.

Le formulaire de récolement est défini dans le CERFA 14498 accessible sur le site : www.service-public.fr et sur le site du ministère chargé de l'urbanisme et de la construction.

Six mois au plus tard après la date d'achèvement des travaux de démolition, le maître d'ouvrage doit déclarer en ligne ce formulaire à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), sur un site internet dédié.

1.4 - LIMITE DE NOTRE PRESTATION

Le diagnostic in situ s'est déroulé le 17/06/2020. Il concerne les trois bâtiments : 1 hangar (bâtiment 1) et 2 bâtiments de bureaux (bâtiment 1 et bâtiment2)

Notre mission comprend :

- Le diagnostic déchet avant démolition.
- Une enquête pour identifier les filières de valorisation.

Dans le cadre de cette mission, les intervenants du Groupe CETAB ont examiné uniquement les locaux et les volumes normalement accessibles, dont ils ont eu connaissance par les plans et auxquels ils ont pu accéder dans les conditions normales de sécurité. A ce titre, une pièce du bâtiment 3 dont l'accès s'effectue par l'arrière n'a pas été visitée.

2 - DONNEES GENERALES

2.1 - IDENTIFICATION ET COORDONNEES DU MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION DE DEMOLITION

LA FAB

60- 64 rue Joseph Abria
33000 BORDEAUX

Tél : 05 47 50 12 50

2.2 - IDENTIFICATION, COORDONNEES ET ATTESTATION D'ASSURANCE DU PROFESSIONNEL DE LA CONSTRUCTION REALISANT LE DIAGNOSTIC

GROUPE CETAB

Les portes du Lac, Bâtiment D
61 rue du Professeur Lannelongue
33000 BORDEAUX

Tél : 05 57 19 12 00
cetab.bx@cetab.fr

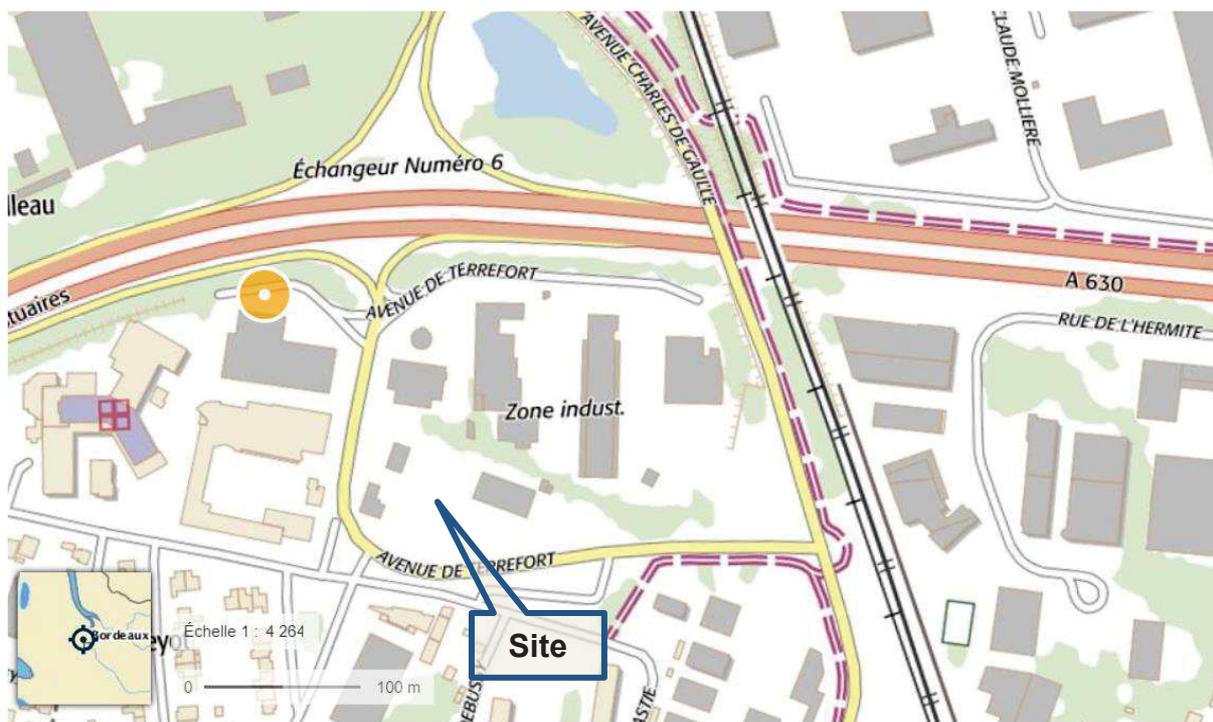
Attestation d'Assurance jointe en annexe du présent dossier.

2.3 - LOCALISATION PRECISE DE L'OPERATION

Adresse	Avenue de Terrefort, 33520 Bruges
Bâtiment concerné	Bâtiment de bureaux
Section cadastrale	BC 10



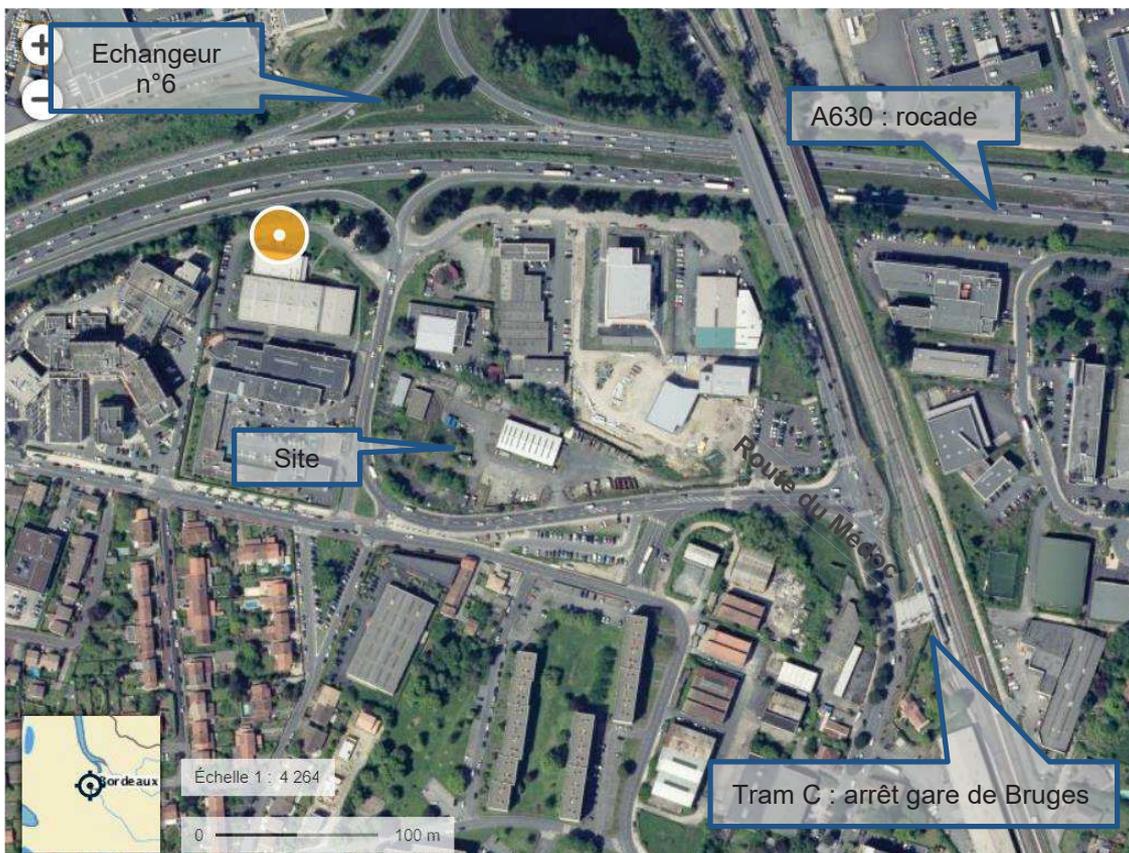
Plan de situation (source : Géoportail)



Plan de situation (source : Géoportail)



Section cadastrale (source : Géoportail)



Vues aériennes (source : Géoportail)

2.4 - DESCRIPTION DES BATIMENTS

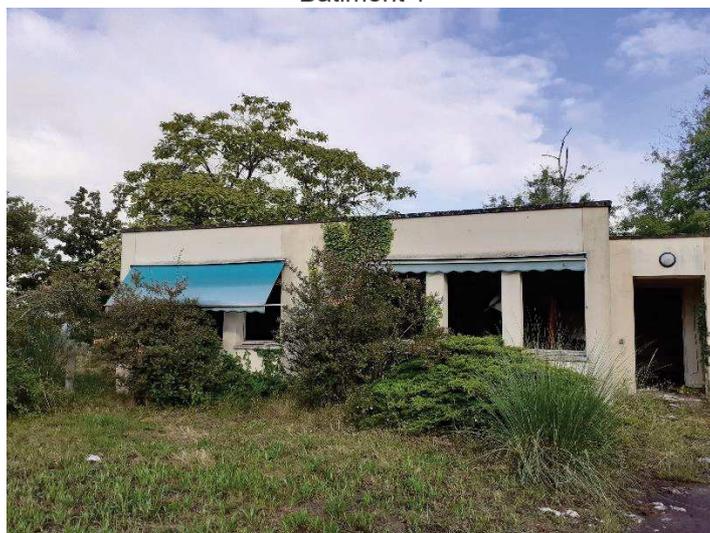
Type de bâtiments	Regroupent les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment 1 : Hangar de stockage • Bâtiment 2 : Bureaux désaffectés et insalubres • Bâtiment 3 : Bureaux désaffectés
Année de construction	Années 70
Activités successives	Le site est occupé par la Direction du parc matériel de Bordeaux Métropole pour le stockage de matériel.
Surface Hors Œuvre Brute	Bâtiment 1 (Hangar) = 655 m ² Bâtiment 2 (bureaux) = 197 m ² Bâtiment 3 (bureaux) = 179 m ²
Systèmes constructifs	<p><u>Composition du bâtiment 1: hangar</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure en acier. • Toiture Bac acier. • Sol de type plancher béton. • Menuiseries bois simple vitrage. • Bardage et toiture bac acier. • Sol dalle béton brut. <p><u>Composition du bâtiment 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure en ossature bois (bâtiment initial). • Structure en parpaing et acier (agrandissement). • Sol de type plancher bois pour la partie la plus ancienne du bâtiment. • Toiture Bac acier. • Sol de type plancher béton (agrandissement). • Menuiseries bois simple vitrage. • Bardage bac acier sur la partie ossature bois. • Murs en brique, finition crépi. • Faux plafond plâtre et isolation sur une partie du bâtiment en laine de verre. • Carrelage dans l'agrandissement et les sanitaires. • Linoléum dans le reste du bâtiment. • Cloison type carreau de plâtre plein. • Cloison ossature bois. • Ventilation d'origine assurée par VMC simple flux.

Composition du bâtiment 3

- Structure en parpaing brique.
 - Toit terrasse béton.
 - Sol de type plancher béton.
 - Menuiseries bois simple vitrage.
 - Murs en brique, finition en crépi.
 - Faux plafond plâtre.
 - Carrelage dans l'intégralité du bâtiment.
 - Cloison type carreau de plâtre plein,
 - Cloison type BA13.
- Ventilation d'origine assurée par VMC simple flux.



Bâtiment 1



Bâtiment 2



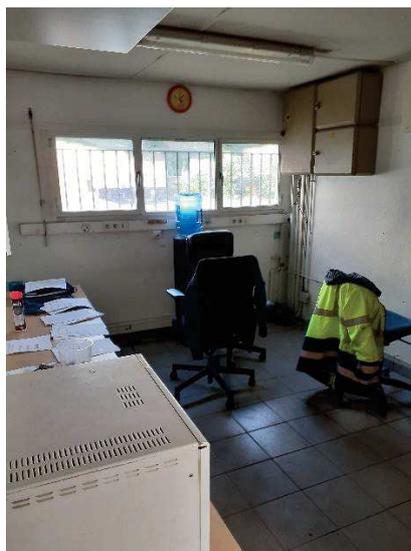
Bâtiment 3

Bâtiment 1 :



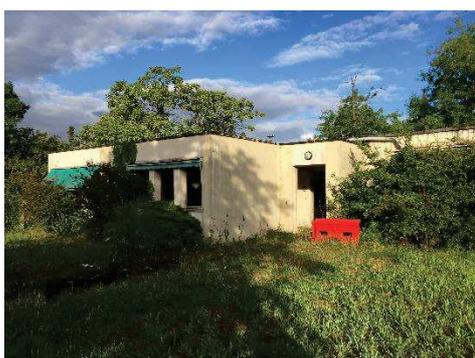


Annexe



Bureau

Bâtiment 2 :



Salle 1



Entrée



Salle 5



Salle 6



Salle 9



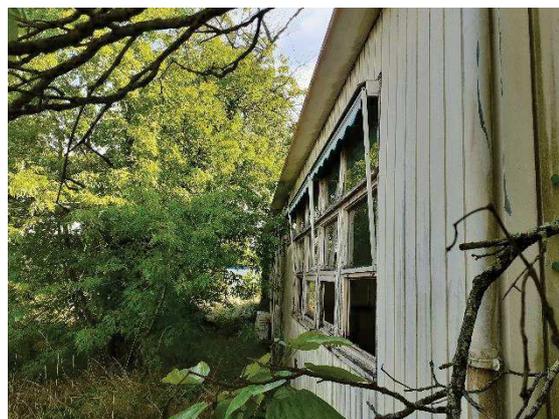
Salle 10



Salle 11



Salle 12



Bâtiment 3 :



Entrée



Salle 1



Cuisine



WC



Vestiaires



Vestiaires



Vestiaires



Douches

2.5 - LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES CONCERNANT LES BATIMENTS

Vue en plans des bâtiments au format DWG.

Diagnostic Termites.

Les documents suivants ne nous ont pas été transmis, ils devront être réalisés avant démarrage des travaux :

- Diagnostic Amiante avant démolition.
- Diagnostic Plomb.

2.6 - REPERAGE

2.6.1 - DATES DE VISITE

17 juin 2020.

2.6.2 - MODE OPERATOIRE

Visite détaillée des locaux à partir des plans fournis.

Identification des matériaux visibles.

3 - INVENTAIRE ISSU DU REPERAGE SUR SITE

3.1 - REMARQUES GENERALES

3.1.1 - REMARQUES SUR L'INVENTAIRE

Les caractéristiques et quantités des déchets détaillés dans le présent document sont données à titre indicatif :

- Certains matériaux et locaux ne pouvant être visibles lors du repérage.
- Les plans de structure n'ont pas été communiqués.

Il appartiendra à l'entreprise chargée de la démolition de vérifier ces données sur site et pouvoir compléter les ouvrages non répertoriés sur site.

En outre, l'inventaire ne tient pas compte :

- Des matériaux non inclus dans la structure du bâtiment.
- Des équipements et matériaux divers type ameublement, outillage, moyens de stockage, extincteurs, etc...
- Des extérieurs au bâtiment, notamment les voiries et réseaux divers.
- Des diagnostics réglementaires qui n'auraient pas été transmis dans le cadre de cette étude.

3.1.2 - RESEAUX EXISTANTS

Les réseaux ci-dessous ont été repérés à partir des repérages sur site (liste non exhaustive). Ceux-ci devront être précisés lors de la Déclaration de projet de Travaux (DT) :

- Réseaux électriques et télécom De nombreuses armoires électriques sont également présents à l'intérieur des locaux. **L'ensemble du matériel ERDF devra être préalablement démonté et évacué avant toute opération de déconstruction.**
- Réseaux de chauffage/climatisation avec présence de Centrale de Traitement d'Air (CTA).
- Réseaux AEP.
- Réseau pluvial.
- Réseau assainissement eaux usées.